
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

5 MAI 2021

PROPOSITION DE DÉCRET

VISANT À PERMETTRE L'UTILISATION DES MOYENS FINANCIERS OCTROYÉS
POUR L'ENGAGEMENT DE CONSEILLERS EN PRÉVENTION, DANS LES
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES⁽¹⁾

AMENDEMENT(S)
DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

(1) Voir Doc. n°199 (2020-2021) n°1 et 2.

TABLE DES MATIÈRES

- | | | |
|---|--|---|
| 1 | Amendement n°1 déposé par Mme Marie-Martine Schyns, M. Christophe Magdalijs, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Alda Greoli et M. René Collin | 3 |
|---|--|---|

1 Amendement n°1 déposé par Mme Marie-Martine Schyns, M. Christophe Magdalijs, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Alda Greoli et M. René Collin

Compléter l'article 3 de la proposition de décret par les termes suivants : « et les cesse à la date

du 31 décembre 2023 »

Justification

Au vu des débats en séance plénière de ce jour, il apparait qu'il y a lieu de limiter dans le temps les effets de la proposition de décret. Il est dès lors proposé de limiter son application à la fin de l'année 2023.